



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 6551

Texte de la question

M Patrick Balkany demande à M le ministre d'État, ministre de l'équipement et du logement, de bien vouloir lui préciser l'état des textes réglementant le recrutement des inspecteurs généraux de la construction, de l'équipement et de l'environnement ainsi que le nombre actuel de ces emplois inscrits au budget de 1988. De plus, il souhaiterait connaître le nombre des inspecteurs généraux de ces trois spécialités actuellement en fonctions dans le corps et celui de ceux qui sont en service détaché, ainsi que leur répartition par origine : administrateurs civils, ingénieurs des ponts et chaussées, architectes, urbanistes et agents des autres corps techniques supérieurs de l'État.

Texte de la réponse

Reponse. - Le recrutement des inspecteurs généraux de l'équipement - également chargés de l'inspection générale de l'environnement - et celui des inspecteurs généraux de la construction sont réglementés respectivement par les articles 4, 4 bis, 4 ter et 10, 10 bis, 10 ter, 10 quater, 10 quinquies du décret n° 70-899 du 16 septembre 1970 (Journal officiel du 4 octobre) relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux de l'équipement et modifiant les dispositions applicables aux inspecteurs généraux et inspecteurs de la construction, modifié par les décrets n° 73-1034 du 7 novembre 1973 (Journal officiel du 16 novembre), n° 81-811 du 25 août 1981 (Journal officiel du 28 août), n° 85-229 du 15 février 1985 (Journal officiel du 19 février) et n° 87-619 du 3 août 1987 (Journal officiel du 5 août). Pour un effectif budgétaire autorisé de vingt inspecteurs généraux de l'équipement, il y a actuellement un effectif réel de dix-neuf fonctionnaires issus du corps des administrateurs civils (douze), de l'inspection de la construction (deux), du corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs (un) ou nommés au tour extérieur en application des décrets susmentionnés des 15 février 1985 et 3 août 1987 (quatre). Tous les intéressés sont en position normale d'activité, sauf deux d'entre eux qui sont en place depuis l'année dernière en congé de disponibilité pour convenances personnelles. En ce qui concerne le corps des inspecteurs généraux de la construction, il comporte neuf emplois autorisés qui sont tous pourvus. Cinq de ses membres proviennent du corps des urbanistes de l'État, deux sont d'anciens directeurs d'administration centrale et deux autres ont été nommés au tour extérieur. Un seul d'entre eux, qui a obtenu une mise en disponibilité jusqu'en septembre 1990, ne se trouve pas actuellement en position normale d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6551

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3592